



LA BRIGADE DES SOUVENIRS

Le dossier



J'avais vu un reportage sur les « enfants de la Creuse » qui m'avait bouleversée. C'était pour moi inimaginable... et cela faisait écho aux déportations du passé alors qu'il s'agissait d'enfants de ma génération. La Brigade des Souvenirs se devait d'enquêter sur ces enfants pour permettre à chacun de connaître cet épisode méconnu de l'Histoire.

L'appareil photo en tant que vecteur de souvenirs est venu ensuite comme une évidence. À notre époque, il n'y avait pas le numérique, alors le temps d'un album, nous avons voulu faire revivre la photographie telle que nous l'avions connue.



J'ai demandé à mes amis photographes Angela, Franck, Luc et Laurent de se plonger dans leurs souvenirs et de me dire quel appareil ils aimaient ! Et vous savez quoi ? J'ai dessiné ces petits bijoux !



Marie-Josée VIRAPIN.

Photos d'enfants exilés.

Pour mieux comprendre, repérons-nous dans le temps !

1960-1962 - Nombreuses difficultés économiques et démographiques à La Réunion.

15 octobre 1960 - Ordonnance de Michel Debré autorisant les pouvoirs publics à procéder à l'exil forcé en métropole des fonctionnaires des départements d'outre-mer accusés de «troubler l'ordre public».

26 avril 1963 - Création du BUMIDOM (Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer) pour répondre au surpeuplement de La Réunion et à l'isolement de certains départements français. Objectif visé : 8000 départs par an.

5 mai 1963 - L'ancien Premier ministre, Michel Debré, est élu député de La Réunion :

- Campagnes radio de recrutement d'adultes pour aller en France ;
- Début du départ forcé d'abord d'orphelins puis d'enfants qui deviennent pupilles de l'État par la DDASS.



Adolescents au foyer Saint-Clair dans le Gers.

30 janvier 2002 - Jean-Jacques Barbey porte plainte contre l'État français. Le scandale éclate. Jean-Jacques récupère son nom de naissance : Martial.

Avril 2002 - Création de la première association d'«enfants de la Creuse» : Rasinn Anler.

20 novembre 2013 - Inauguration de la stèle commémorative à l'aéroport Roland-Garros.

18 février 2014 - La députée Ericka Bareigts soumet une résolution mémorielle qui reconnaît la responsabilité de l'État dans l'exil forcé des Réunionnais.

12 juillet 2015 - Création de la FEDD (Fédération des enfants déracinés des départements d'outre-mer).

9 février 2016 - Installation d'une commission d'experts pour l'information et la recherche historique.

Février 2017 - La ministre des Outre-Mers, Ericka Bareigts, fait un premier rapport et annonce des mesures financières et une aide psychologique.

Novembre 2017 - L'association FEDD reçoit un courrier du président Emmanuel Macron.



1960

1963

1972

1978

1982

1987

1988

1990

2002

2007

2013

2014

2015

2016

2017

2021

1972 - Naissance de Christophe.

1978 - Christophe a 6 ans, il quitte La Réunion et arrive à Guéret. Il est placé dans sa famille d'accueil quelques jours après 1978. Adoption par les Brunelot.

1982 - Christophe pense déjà à partir en 1982 (scène devant le train). Il n'a que 10 ans.

1987 - Christophe s'enfuit de sa famille d'accueil, il a 15 ans (page 22). La même année, il rencontre Françoise, qui deviendra sa mère de cœur.

1988 - Avec Françoise, il retourne à La Réunion en 1988, mais leurs recherches ne donnent rien.

1990 - Il part à la fac, il a 18 ans et se débarrasse de l'appareil photo.

2007 - Naissance de Marie-Pierre, fille de Christophe (Christophe a 35 ans).



Valérie Andanson a 3 ans au moment de son départ pour la France. Aujourd'hui elle est secrétaire et chargée de communication de la FEDD.

2021 - La Brigade des Souvenirs trouve l'appareil photo.

Les enfants de La Creuse

Pour mieux comprendre

Michel Debré, député de La Réunion de l'époque, a mis en place un programme de repeuplement des campagnes françaises et de lutte contre la pauvreté à La Réunion. Celui-ci avait pour but de lutter contre l'exode rural que connaissaient des régions comme la Creuse, le Tarn, le Gers, la Lozère et les Pyrénées-Orientales et aussi de combattre la paupérisation des familles à fort taux de natalité. Pour résoudre ces problèmes, l'État va également mettre en place une politique de migration des jeunes adultes et créer le Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer (BUMIDOM). La promesse d'un avenir meilleur en métropole pour leurs enfants va pousser des milliers de familles pauvres et bien souvent illettrées à se séparer d'eux. Placés en foyers de l'enfance, ils partiront vers la métropole et certains seront adoptés.

Une idée qui semblait plutôt pertinente sur le papier !



Mais ce que l'État ne dit pas aux parents, c'est que leurs enfants ne rentreront jamais et seront placés dans des structures d'accueil ou dans des familles, qui, dans certains cas, se révéleront maltraitantes. Plus de 2000 enfants considérés comme pupilles de la Nation ou abandonnés (souvent sans que leurs parents aient conscience de les avoir abandonnés) vont être dispersés dans 83 départements ruraux, notamment dans la Creuse qui a accueilli le plus grand nombre d'enfants. Cette pratique de migration par l'État durera jusqu'en 1984.

C'est la génération de nos parents...

Ça aurait pu être eux !

C'est ma génération aussi ! Ça aurait pu être moi !



Foyer d'Hell-Bourg, La Réunion, septembre 1966 : les orphelins et les enfants placés par la DDASS attendent de partir pour la France.



Les Réunionnais de la Creuse au foyer de Guéret où les enfants attendent d'être placés.



Aéroport de Gillot : départ pour la métropole.

Trois types de victimes:

Si les enfants déportés sont bel et bien des victimes, il n'en reste pas moins que les parents biologiques et certains parents adoptifs le sont aussi. Dans ce combat pour la liberté, tous peuvent compter sur l'aide apportée par les différentes associations engagées dans ce combat pour la mémoire comme la « Fédération des enfants déracinés des DROM » ou les associations « Rasinn Anler », « Rasine Kaf », « Les Réunionnais de la Creuse » et « Couleur Piment Créole ».

Déracinés, séparés de leur famille, traités parfois comme des esclaves ou de la main-d'œuvre bon marché, les enfants de la Creuse restent, pour la majorité, traumatisés par cet épisode dont ils ont été les victimes. Même si certains ont effectivement eu une meilleure vie en métropole dans des familles aimantes, tous sont à la recherche de la vérité sur cette « affaire » et ont besoin d'une reconnaissance en tant que victimes des mesures prises par l'État français de l'époque.

Étant donné qu'il y a de nouveaux enfants de la Creuse qui se font connaître, l'affaire pourra être relancée bien que les premiers recours soient épuisés.

La reconnaissance par l'État français de sa « responsabilité morale » le 18 février 2014 a permis de mettre en place un accompagnement aussi bien financier que psychologique et juridique. Depuis 2017, une convention a été instaurée, permettant aux « enfants de la Creuse » d'être accompagnés dans la reconstruction de leur parcours. Cependant, revenir sur l'île reste compliqué et suscite beaucoup d'émotions. Se retrouver face à son histoire n'est pas simple.



Stèle commémorative de Nelson Boyer à l'aéroport Roland-Garros.



Jacqueline OGIER.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, le 07 NOV. 2017

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre correspondance et vous en remercie.

Soyez assurée que j'ai pris connaissance avec la plus grande attention de vos légitimes préoccupations concernant la situation des enfants réunionnais déracinés et exilés dans l'hexagone entre 1963 et 1982, ainsi que de votre demande d'audience à ce sujet.

Il apparaît à présent, avec les lumières du recul de l'Histoire, que cette politique était une faute car elle a aggravé dans bien des cas la détresse des enfants qu'elle souhaitait aider.

Aussi, je tiens à ce que fonctionne dans la simplicité, la transparence et la justice l'accompagnement juridique et administratif des personnes qui font le choix de reconstituer leur histoire personnelle sur place, sur l'île de La Réunion.

Madame Annick GIRARDIN, ministre des outre-mer, suit avec la plus grande attention ce dossier et j'ai demandé que vous puissiez être reçue à son cabinet en cas de difficulté.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes hommages.

Ensemble,
Emmanuel MACRON

Extrait de la lettre du président (autorisation de la FEDD).

Mais c'est le président de la République qui est coupable, alors !

Ce n'est pas aussi simple que ça, Tania !



L'UNICEF et la Déclaration des droits de l'enfant

Date

No.

L'UNICEF (United Nations International Children's Emergency Fund) est une agence permanente de l'Organisation des Nations unies (ONU), créée le 11 décembre 1946 dans le but d'améliorer et de promouvoir la protection des enfants dans le monde. Elle a notamment aidé à la rédaction de la Déclaration des droits de l'enfant, adoptée à l'unanimité par l'assemblée des Nations unies le 20 novembre 1959.

Ce texte expose, en 10 principes, les droits fondamentaux des enfants. Il sert de base à ce qui va devenir la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) ou Convention de New York, le 20 novembre 1989: les responsables politiques de 195 pays s'engagent à construire un monde digne des enfants. Cette convention comporte 54 articles et met en avant 4 principes fondamentaux: la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit de vivre, de survivre et de se développer ainsi que le respect des opinions de l'enfant.

L'UNICEF a reçu le prix Nobel de la paix le 26 octobre 1965. On célèbre la journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre.

Tu as droit à l'éducation, comme tous les enfants du monde, garçons ou filles...

Tu as droit à l'enseignement primaire obligatoire et gratuit.

Tu as le droit d'être protégé contre toute forme de violence.

Tu ne dois pas travailler si cela t'empêche d'aller à l'école et de grandir.

Tu as le droit d'exprimer ton opinion sur toute question qui te concerne.

Tu es libre de penser, de vivre selon ta religion ou tes idées.

Tu as le droit d'avoir un nom et un prénom, déclarés à ta naissance.

Tu as le droit d'avoir une nationalité, donnée par un pays.

Tu dois recevoir les soins nécessaires pour vivre...

... et être en bonne santé, par exemple être vacciné.

Tu as le droit de recevoir une alimentation suffisante et équilibrée.





Les enfants déplacés, d'autres histoires similaires...

En Angleterre

Entre 1920 et 1970, plus de 130 000 enfants britanniques ont été envoyés dans les anciennes colonies du Commonwealth, surtout au Canada et en Australie. Ils se retrouvaient dans des fermes isolées ou dans des orphelinats.

Les fratries étaient séparées et bon nombre de ces enfants étaient soumis à des violences physiques et sexuelles. En 2010, le Premier ministre britannique de l'époque, Gordon Brown, a présenté des excuses officielles, regrettant un programme qualifié de « malavisé ».

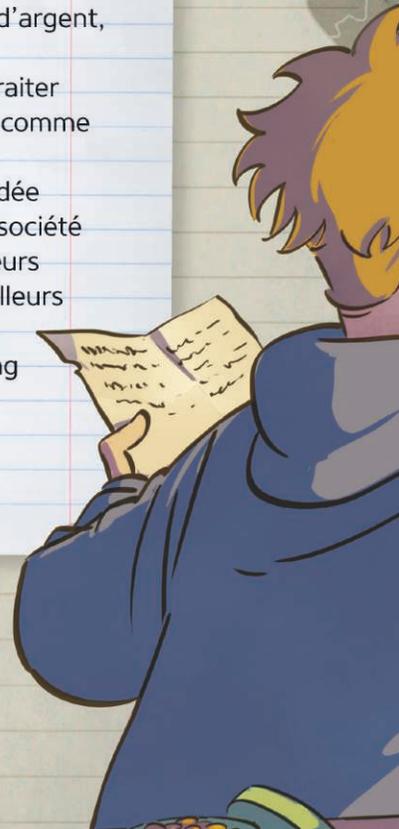
En Suisse

Durant un siècle, des orphelins, des enfants abandonnés, mais aussi de nombreux enfants arrachés à leur famille jugée inapte, ont été placés dans des familles de paysans jugées « vertueuses ». En réalité, bien souvent, ces « gamins de l'État » représentaient pour eux une main-d'œuvre gratuite, corvéable à merci et susceptible de leur apporter un peu d'argent, grâce à l'indemnité de l'État.

À l'époque, on trouvait normal de maltraiter ces enfants et la pauvreté était perçue comme une tare à corriger par le travail.

Le phénomène a perduré à cause de l'idée véhiculée par une certaine partie de la société qu'il valait mieux retirer les enfants à leurs parents pour parvenir à en faire de meilleurs citoyens.

Aujourd'hui, la Suisse entre dans un long processus de devoir de mémoire.



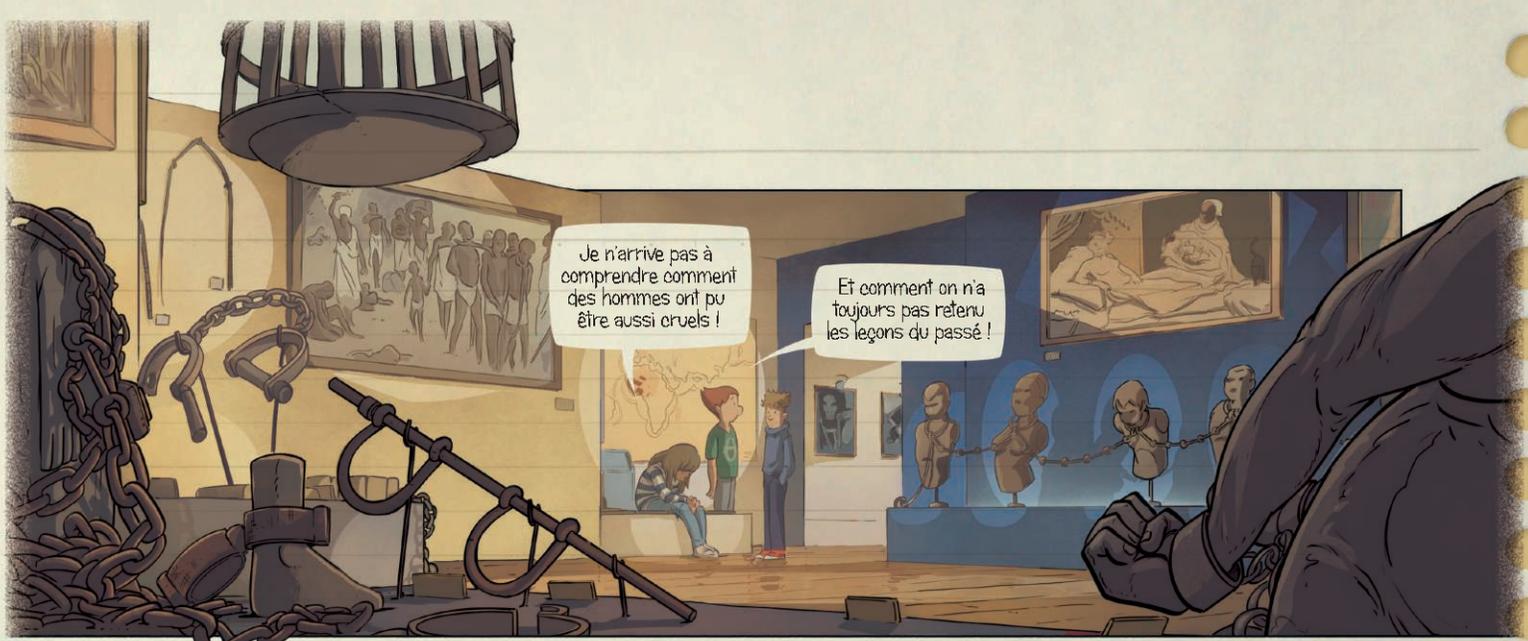
En Belgique

Le sort des enfants métis (nés de pères belges et de mères issues des anciennes colonies), aussi appelés les « enfants oubliés de la colonisation » et qu'à l'époque la Belgique ne voulait pas reconnaître, est longtemps resté tabou ! Mais en 1959, à la veille de l'indépendance de pays colonisés comme le Rwanda, le Burundi et le Congo, l'État belge décide d'arracher des enfants à leur mère pour les placer dans des pensionnats ou les faire adopter par des familles. Des enfants qui vivent alors le déracinement, subissent le racisme une fois sur place, perdent aussi pour certains leur identité (changement de nom, de date de naissance) et tout contact avec leur famille en Afrique. Dans les années 1960, certains se voient même retirer leur nationalité belge et recevoir des cartes d'identité jaunes (pour étranger) avec lesquelles ils peuvent se déplacer uniquement dans le Benelux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg), les empêchant ainsi de retourner dans leur pays de naissance. Des victimes qui commencent seulement à être reconnues comme telles par l'État belge et aussi par l'Église catholique belge.

Et de nos jours...

... si le devoir de mémoire permet de ne pas oublier ces épisodes terribles de l'histoire...

... les enfants sont souvent des victimes collatérales de politiques qui ne placent pas l'humain au centre de leurs préoccupations.



Je n'arrive pas à comprendre comment des hommes ont pu être aussi cruels !

Et comment on n'a toujours pas retenu les leçons du passé !

À cette époque, les hommes n'étaient pas tous égaux et ils avaient une valeur marchande. Un homme pouvait valoir dix pièces d'or ou une vache et demie !



Mais c'est tellement inhumain ! On les a arrachés à leur famille et à leur terre pour en faire des esclaves.

Malheureusement, ce genre de choses a toujours lieu de nos jours.



Oui, j'ai entendu parler du peuple Ouïghour qui est persécuté en Chine.

Heureusement que certaines associations veillent à faire respecter les lois et à alerter l'opinion publique, sinon tout ça serait passé sous silence.

C'est quoi le problème avec les Ouïghours ?



Il s'agit d'une minorité musulmane qui est au cœur de conflits géopolitiques qui vont bien au-delà de simples différends sur la religion.

Oui, là aussi, l'homme se montre ignoble dans sa manière de traiter l'humain.



C'est comme avec les Indiens d'Amazonie ! Un peuple décimé pour récupérer des kilomètres de forêt pour l'exploitation agricole.

Malheureusement les exemples sont bien trop nombreux !



C'est pour ça qu'en tant que citoyens, on est tous responsables et qu'il faut tous rester vigilants.

Et comment veux-tu qu'on fasse pour aider des peuples aussi loin de chez nous ?

Par le biais d'associations !

Oui, en les soutenant financièrement ou en devenant bénévole, on lutte aussi contre ces inégalités.



Dur de choisir pour quel combat œuvrer !

Les petits ruisseaux font les grandes rivières ! Et si chaque citoyen s'engage dans un seul petit combat, à la fin c'est l'humanité tout entière qui vaincra.



Et toi, dans quelle association as-tu envie d'œuvrer ?